

## Sainte Jeanne d'Arc vierge et martyre

par R.-Th. Calmel, O. P.

LA PETITE THÉRÈSE a toujours considéré Jeanne d'Arc comme une vierge martyre. Ce n'est sûrement pas à la légère que *la plus grande sainte des temps modernes*, douée d'un discernement spirituel tout particulier, attribuait ce titre à la sainte Pucelle. J'ai donc essayé de voir comment sainte Jeanne d'Arc méritait le titre de martyre, et pourquoi l'oraison liturgique affirme qu'elle a été suscitée miraculeusement pour défendre la foi : *ad fidem ac patriam tuendam*. Or nous le savons, *lex orandi, lex credendi*. Mon espoir, dans cette recherche, est que l'Église invoquera un jour Jeanne d'Arc comme martyre et non seulement comme vierge ; de même qu'elle étendra son culte à tous les pays. Cette universalité dans la vénération me paraît ne pas moins convenir à la vierge de Lorraine qu'au roi Louis de France.

\*

Donc, les Anglais qui brûlèrent Jeanne à l'âge de 19 ans n'étaient pas des hérétiques. Ils croyaient à tout ce que l'Église nous enseigne. Simplement ils refusaient d'admettre *qu'en nom Dieu*, qui que ce soit se permît de soutenir publiquement et par ses faits et gestes que le Seigneur, au sujet de la France, ait une autre intention que la leur, qu'il ait des vues précises sur la légitimité, qu'il ait confié enfin une mission miraculeuse à une vierge ayant fait vœu, à une *Pucelle*, pour faire valoir son intention et faire prévaloir la légitimité. Les Anglais auraient pu dire : nous sommes catholiques : toutefois si quelqu'un prétend que Dieu puisse intervenir par un miracle pour permettre à la France de survivre, et de survivre chrétiennement, par le moyen du roi sacré, si quelqu'un ose soutenir, ouvertement et par des actes, la possibilité d'une semblable intervention divine, nous le déclarons hérétique et nous le brûlons tout vif.

Car si nous admettons que Dieu puisse donner aux hommes des messages de salut temporel et chrétien par la médiation des anges et des bienheureux, nous nions en revanche qu'il ait donné un message pareil en faveur de cette patrie chrétienne qui est la France.

Si les Anglais, délibérément, consciemment, eussent tenu pour vrais non seulement les articles du *Credo* mais certaines vérités qui s'y trouvent liées, ils eussent écouté les invitations de Jeanne d'Arc à rentrer chez eux, au moins après la perte de la cité d'Orléans, alors qu'il était manifeste que la puissance du Très-Haut soutenait les troupes certainement insuffisantes<sup>1</sup> de la *Fille de Dieu*. Mais les Anglais, sans peut-être en avoir une claire conscience, rejetaient une vérité qui se tient avec les vérités de foi : Dieu est libre d'intervenir par des *Voix* et par une sainte messagère afin de rétablir contre des usurpateurs le roi chrétien légitime.

Le témoignage rendu jusqu'à la mort, le témoignage donné par pur amour, par les saints et les saintes qui sont déclarés martyrs ne porte pas toujours directement sur une vérité définie de la foi catholique. Il peut porter sur une vérité qui lui est reliée intimement. Saint Jean-Baptiste est tenu pour martyr. Or il fut décapité non pas directement en haine de sa proclamation de *l'Agneau de Dieu, de Celui qui devait venir sans qu'il y eût à en attendre un autre* ; s'il fut décapité c'est pour avoir rendu témoignage à cette vérité, aussi ancienne que la création d'Adam et Ève, et donc antérieure à la révélation de Jésus, mais indissolublement liée à cette révélation : il n'est pas permis à l'homme de prendre une femme autre que la sienne. *Tibi non licet...* Tel est le cas de Jean-Baptiste, précurseur et martyr. Et il nous serait interdit de considérer comme martyre la vierge chrétienne qui a souffert mort et passion, avec autant de douceur que de force, pour attester que s'est réalisée par son intermédiaire cette vérité qui se tient avec la foi : la réalité des droits de Dieu sur une patrie chrétienne et la possibilité de faire reconnaître ces droits par un miracle ?

\*

---

1 - Sur cette question l'ouvrage très éclairant de Régine PERNOUD : *La Délivrance d'Orléans* (Gallimard édit. à Paris).

J'ai entendu quelquefois à ce sujet une objection bien subtile. On convient que la régence du Seigneur sur une patrie chrétienne soit une vérité liée à la foi catholique ; on convient qu'un certain témoignage rendu à cette vérité pourrait mériter le nom de martyr. Mais on objecte que ce n'est pas à cette seule vérité que Jeanne en réalité a rendu témoignage, c'est d'une manière indivisible à ses *Voix* et à cette vérité. Or le miracle de ses *Voix* est un fait personnel ; il n'est pas en rapport avec la foi au même titre que l'affirmation universelle de la seigneurie de Jésus-Christ. – C'est vrai. Mais je ne vois pas que le témoignage rendu à cette vérité universelle de la régence du Seigneur Jésus soit infirmé en rien parce que le témoignage porte également sur un miracle personnel. La preuve me paraît être la suivante : si le miracle personnel des *Voix* avait porté, je suppose, sur une autre vérité non moins universelle, comme par exemple l'indissolubilité du mariage, dans ce cas la sainte Pucelle n'eût été ni emprisonnée, ni brûlée. N'est-ce pas la preuve que les Anglais en voulaient *autant au contenu du message des Voix qu'au fait miraculeux des Voix* ? La Pucelle a été mise à mort en haine du témoignage rendu indivisiblement à l'authenticité divine des *Voix* et au contenu du message des *Voix*. Le contenu du message c'est la reconnaissance des droits de Jésus sur une patrie chrétienne. Le contenu de ce message est lié à la foi chrétienne. Le *miracle personnel des Voix*, tellement garanti de par ailleurs, ne diminue pas la réalité du *lien imbrisable entre la foi chrétienne et le contenu du message des Voix*.

\*

Sinon, du reste, pourquoi l'oraison de la fête s'exprimerait-elle comme elle le fait ? *Dieu qui avez suscité, par un miracle, la bienheureuse vierge, Jeanne d'Arc, pour défendre la foi et la patrie...* ad fidem ac patriam tuendam mirabiliter suscitasti ? Jeanne d'Arc a-t-elle donc défendu la foi dans la Trinité, ou dans le consubstantiel, ou dans la transsubstantiation ? L'histoire répond par la négative. Mais le *Procès* montre en revanche avec une clarté solaire qu'elle a rendu un témoignage inflexible et très humble à l'origine céleste des *Voix* et à la teneur de la mission qu'elles lui confiaient, cette mission étant la reconnaissance pratique, effective, par le moyen du sacre, des droits du Seigneur sur le royaume de France. C'est parce qu'elle a défendu explicitement la régence du Seigneur sur une patrie chrétienne que Jeanne d'Arc a défendu la foi. Or cette défense aussi claire et publique que possible, elle l'a assurée jusqu'à la mort.

Pour n'avoir rien voulu céder dans cette défense, elle a été enfermée dans un cachot, les fers aux mains et aux pieds, elle a été tourmentée de jour et de nuit par d'épouvantables soudards, elle a subi les interrogatoires les plus hypocrites dirigés par un évêque indigne, – plus indigne encore que ne le suggérerait son nom, – elle a été privée de messe et de communion et enfin brûlée vive à 19 ans ; et toutes ces tribulations elle les a supportées avec l'amour et la douceur de Jésus dans son âme et dans ses paroles. Jeanne d'Arc a donc livré sa vie, sinon pour avoir affirmé tel ou tel article du *Credo*, du moins pour avoir rendu témoignage à des *Voix* qui l'avaient chargée d'une mission miraculeuse, la mission de faire valoir, dans un cas éminent, les droits du Seigneur Jésus sur une patrie. Cela est suffisant pour que l'Église déclare qu'elle a été suscitée pour *défendre la foi*. Comme d'autre part elle a donné sa vie saintement en vue de soutenir ce témoignage j'espère que l'Église voudra un jour la déclarer martyr.

\*

D'autant plus qu'elle est martyr encore au titre de la virginité. Car elle n'ignorait pas qu'en reprenant l'habit, qui lui était nécessaire pour préserver son appartenance à Dieu comme vierge, comme *Pucelle* qui a fait vœu, elle s'exposait inéluctablement à périr toute vive au milieu des flammes. Elle a préféré le bûcher et son horreur plutôt que de prendre un habit qui l'exposait à faire profaner son corps. Que faudrait-il de plus, si ce témoignage ne suffisait pas pour qu'une vierge soit reconnue martyr ?

Martyr de la virginité, martyr pour avoir attesté la vérité surnaturelle des *Voix* qui lui confiaient sa mission (*va, fille de Dieu*), ces deux titres du martyr sont distincts mais inséparables. Car, dans sa prison, elle n'a été persécutée pour sa virginité que parce qu'elle affirmait l'authenticité divine de ses *Voix*. Qu'elle eût fléchi dans son témoignage, qu'elle eût convenu que les *Voix* l'exhortaient simplement à la piété privée, loin de lui donner une mission toute relative à la seigneurie de Jésus sur

la France, alors les Anglais l'auraient laissée bien tranquille. Plus de martyre, parce que plus de témoignage rendu à la réalité d'une intervention miraculeuse du Seigneur, qui veut faire reconnaître ses droits sur le temporel. *Deus qui... ad fidem ac patriam tuendam...*

\*

Après ces considérations, on aperçoit mieux en quel sens on peut qualifier Jeanne d'Arc de *sainte de la patrie*. Ce n'est pas comme tout soldat digne de ce nom, c'est-à-dire un soldat qui est prêt à se faire tuer pour défendre la patrie, que Jeanne d'Arc a consenti à être brûlée vive. Ce n'est même pas à la manière du soldat chrétien qui marche à la mort pour l'amour de Dieu, parfois même pour coopérer par sa mort à la conversion de sa patrie, car il a jugé, comme Psichari et comme bien d'autres « centurions », que « leur mission à eux est de racheter la France par le sang ». La mission de Jeanne d'Arc est d'origine proprement céleste et miraculeuse. Elle consiste à attester cette grande vérité que le Seigneur Jésus a des droits sur les patries de la terre. Pour remplir cette mission, la *Pucelle* s'est offerte volontairement à la mort. Si donc on l'appelle sainte de la patrie il importe de voir la manière toute spéciale, et très éminente, selon laquelle sa sainteté à elle est en rapport avec la défense de la patrie<sup>2</sup>.

\*

A notre époque, l'un des grands obstacles à la régence de Jésus-Christ sur notre patrie est la séparation, prétendue évangélique, entre la droite raison naturelle et la foi chrétienne. Pour vaincre ces obstacles nous demanderons à sainte Jeanne d'Arc les grâces nécessaires. Voici donc, brièvement rapportés, quelques slogans et sophismes de cette séparation absurde et criminelle entre la grâce divine et l'ordre foncier qui tient à la nature des choses.

Une chrétienté s'accommode de n'importe quelle constitution politique. Une constitution toute pénétrée des principes de la démocratie rousseauiste ou même du socialisme ne rend pas impossible la réalisation d'une chrétienté... Comme si la seigneurie du Christ sur les nations n'avait point d'exigence précise dans l'ordre politique. – On peut garder la foi en professant n'importe quelle philosophie en vogue, serait-ce les aberrations issues de l'hégélianisme... Comme si la foi théologale pouvait normalement coexister avec les systèmes philosophiques qui détruisent les *præambula fidei*. – La liturgie est compatible avec n'importe quelle attitude et n'importe quelle musique. Comme si certaines expressions musicales n'étaient pas une offense à la sainteté du culte chrétien, comme si certaines attitudes ne constituaient pas une négation pratique de la foi dans l'eucharistie.

Nous pourrions multiplier les exemples. Toutes ces erreurs ont ceci de commun : on nie que la droite raison avec ses exigences normales dans l'ordre des institutions et des lois, de l'art et de la pensée, soit nécessairement requise par la vie chrétienne. Au fond, et sans l'exprimer ainsi, on estime non pas que la grâce purifie et surélève la nature mais que la grâce justifie et canonise la contre-nature. On fait de la religion du Fils de Dieu rédempteur la caution et la garantie d'une vie et d'une société démoniaques. Or il est quand même évident que, dans une nation, la foi et la vie chrétienne ne résistent pas à certaines coutumes ni à certaines constitutions politiques ; de même, dans un particulier, la foi et la vie chrétienne ne résistent pas à certaines philosophies ni aux essais et tentatives d'un certain art anti-humain. De même encore la chasteté ne résiste pas à certaines façons de se tenir et de s'habiller. Semblablement, et depuis l'invasion d'une certaine action catholique, il est visible que pour nombre de militants, et même pour bien des prêtres ou des évêques, la foi et la vie chrétienne n'ont pas résisté à l'acceptation de pratiques et de coutumes aberrantes et toutes imprégnées de naturalisme, cependant qu'ils ne croyaient pas à la primauté de la prière, de la sainte Messe, de l'étude doctrinale et en général niaient la primauté de la contemplation.

La foi, l'oraison, la vie théologale exigent impérieusement que, par attachement à cette foi elle-même, soient sauvegardés et défendus les principes naturels, les institutions et traditions conformes à la droite raison naturelle.

Que sainte Jeanne d'Arc, *la fille de Dieu suscitée miraculeusement pour défendre la foi* par le sacre

---

2 - C'est dans cette perspective qu'il convient de situer une phrase trop elliptique sur sainte Jeanne d'Arc de nos *Mystères du Royaume de la Grâce* : page 107, au bas de la première colonne.

du roi chrétien, que la sainte *Pucelle*, vierge et martyre, obtienne aux Français, mais aussi à tous les peuples baptisés, de reconnaître et d'accepter les exigences temporelles inéluctables de la souveraineté du Roi Jésus.

*R.-Th. Calmel, O. P.*

Publié dans la revue Itinéraires n° 179, janvier 1974, p. 162-167